

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi



MINISTÈRE DES FINANCES
ET DU BUDGET

DIRECTION GÉNÉRALE DU SECTEUR FINANCIER
ET DE LA COMPÉTITIVITÉ

DIRECTION DES ASSURANCES



NOTE SUR LA MICRO ASSURANCE

EXERCICE 2019

Table des matières

I.	La situation du marché sur la période 2015-2019	3
A.	L'offre de micro assurance	3
1.	Les sociétés	3
2.	Les produits	3
3.	La distribution	4
4.	Le nombre de contrats	4
5.	Le chiffre d'affaires	4
B.	La demande de micro assurance	5
C.	Les prestations payées	5
D.	Les principaux ratios de performance	6
II.	Les pistes de réflexion	7

L'objet de cette note est de faire la situation du marché de la micro assurance au Sénégal et de dégager quelques pistes de réflexion.

Il convient de rappeler que cette branche est assez nouvelle et que sa réglementation est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2012. Les opérations de micro assurance sont régies par le livre VII du code CIMA (Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances).

I. La situation du marché sur la période 2015-2019

A. L'offre de micro assurance

1. Les sociétés

Les produits de micro assurance sont commercialisés par cinq sociétés (2 sociétés vie et 3 sociétés dommages) :

- SUNU Vie ;
- ALLIANZ Vie ;
- AXA Assurances ;
- ASKIA Assurances ;
- Et la Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal (CNAAS).

Il convient de signaler que le Pool de Micro assurance Santé (PMAS) qui regroupait 5 sociétés dommages n'est plus fonctionnel.

2. Les produits

Les principaux produits de micro assurance commercialisés sur le marché sont :

- assurance décès ou assurance décès avec une garantie complémentaire hospitalisation ou invalidité permanente ;
- maladie ;
- individuel accident ;
- dommages aux biens (incendie, dégât des eaux, bris de glaces, etc.) ;
- perte de récoltes.

3. La distribution

Les principaux canaux de distribution utilisés sont :

- Les Institutions de Microfinance (IMF) ;
- Les opérateurs de téléphonie mobile ;
- Les associations ;
- Les groupements d'intérêt économique (GIE) ;
- Les courtiers ;
- Les organisations non gouvernementales, ...

4. Le nombre d'assurés

Le nombre de personnes assurées en micro assurance a baissé entre 2018 et 2019. Il passe de 1 367 299 à 1 278 393 soit une diminution de 6,50%.

Il convient de signaler qu'en 2019, 68% des contrats concernent l'assurance vie contre 32% pour l'assurance dommages essentiellement des contrats pour couvrir les agriculteurs (399 880 agriculteurs sur 405 408 assurés au total pour toute l'assurance dommages)

Années	2015	2016	2017	2018	2019
nombre de contrats	351 104	694 694	529 351	1 367 299	1 278 393
Taux de croissance	-	97,86%	-23,80%	158,30%	-6,50%

Source : données agrégées par la DA

5. Le chiffre d'affaires

En 2019, le chiffre d'affaires de la micro assurance s'est établi à 1,731 milliard de FCFA contre 1,618 milliard de FCFA en 2018 soit une hausse de 6,99%.

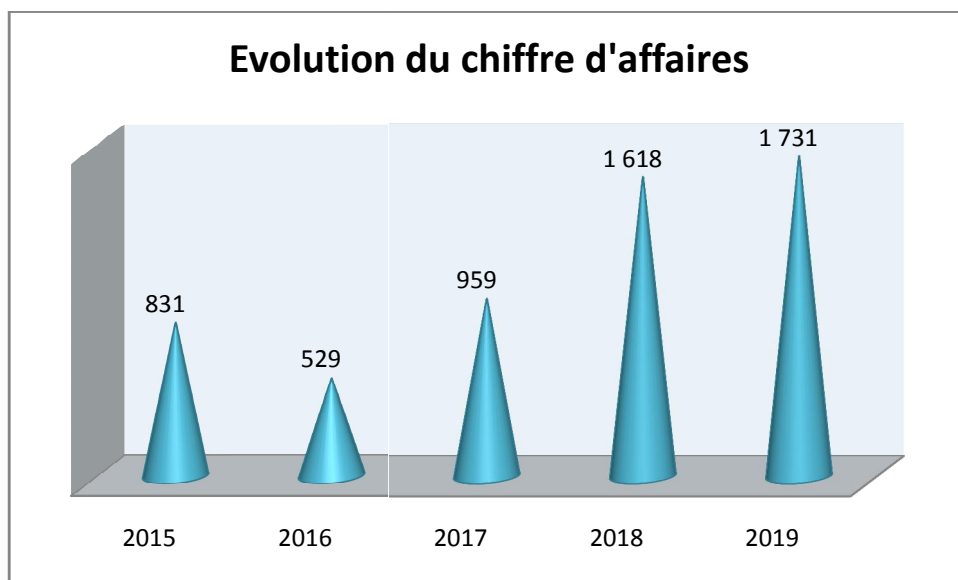
En 2019, la production est ainsi répartie : assurance dommages 1,160 milliard de FCFA représentant 67% de la production et assurance vie 571 millions de FCFA représentant 33% de la production.

Tableau1 : Evolution du chiffre d'affaires

En millions de FCFA

Années	2015	2016	2017	2018	2019
Chiffre d'affaires	831	529	959	1 618	1 731
Taux de croissance	-	-36,40%	81,38%	68,72%	6,99%

Source : données agrégées par la DA



B. La demande de micro assurance

Les sociétés ciblent principalement les populations des secteurs suivants :

- Le secteur informel ;
- Les pêcheurs traditionnels ;
- Les PME/PMI à faibles revenus ;
- Les agriculteurs ;
- Les artisans ;
- Les clients emprunteurs notamment dans le cadre des microcrédits octroyés par les IMF, etc.

C. Les prestations payées

Les prestations payées dans le cadre de la micro assurance se sont élevées à 373 millions de FCFA en 2019 contre 442 millions de FCFA en 2018 soit une diminution de 15,66%. Il convient de signaler qu'en 2019,

92% des sinistres payés concernent les risques agricoles contre 8% pour les produits décès.

Tableau2 : Evolution des sinistres payés

En millions de FCFA

Années	2015	2016	2017	2018	2019
sinistres payés	96	90	411	442	373
Taux de croissance	-	-6,76%	357,25%	7,56%	-15,66%

Source : données agrégées par la DA

D. Les principaux ratios de performance

Le tableau ci-après nous donne la situation de certains ratios :

- ✓ le ratio charge de sinistre est à des niveaux acceptables sur toute la période. Il reste inférieur à la norme théorique de 65%.
- ✓ en 2019, le ratio de charge de gestion est à un niveau acceptable en dessous de la norme théorique de 35% contrairement aux années 2016, 2017 et 2018. Les sociétés devraient donc poursuivre la prise de mesures pour contenir les frais de gestion (commissions plus frais généraux) dans des limites acceptables ;
- ✓ le ratio de revenu net se situe à des niveaux acceptables. Sur la période en revue, le résultat d'exploitation est excédentaire. Il se situe à 526 millions de FCFA en 2019.

Tableau3 : Evolution des principaux ratios

En millions de FCFA

Années	2015	2016	2017	2018	2019
primes acquises	484	528	959	1 613	1 735
frais de gestion	153	308	498	900	399
charge de sinistre	110	96	403	433	822
revenu net ¹	178	84	17	285	526
Ratio des charges de sinistre	22,78%	18,12%	42,09%	26,85%	47,37%
Ratio des charges de gestion	31,69%	58,32%	51,90%	55,76%	22,98%
Ratio de revenu net	36,69%	16,00%	1,80%	17,67%	30,29%

Source : données agrégées par la DA

¹ Le revenu net est calculé en faisant la somme des primes acquises, produits financiers et autres produits défalquée des frais de gestion (commissions et frais généraux) et de la charge de sinistre

II. Les pistes de réflexion

La micro assurance participe à l'inclusion financière des populations à faibles revenus et est un outil de lutte contre la pauvreté. Pour cette raison, des actions doivent être entreprises pour booster ce sous-secteur de l'assurance. Nous proposons ci-après quelques actions :

- ✓ les associations de sociétés d'assurances et de sociétés de courtage en assurance devraient poursuivre les efforts de vulgarisation des produits de micro assurance ;
- ✓ les capacités du personnel des sociétés d'assurances et de courtage devraient être renforcées davantage par le biais de séminaires et d'ateliers de formation ;
- ✓ le renforcement du programme d'éducation en assurance des populations cibles. Cette mission confiée à l'observatoire de la qualité des services financiers (OQSF) devrait se faire en rapport avec la direction des assurances et les associations d'assureurs et de courtiers ;
- ✓ la révision du livre VII du code CIMA comme il a été recommandé par les états généraux de l'assurance tenus à Abidjan en 2018. Cette révision pourrait faciliter l'entrée de nouveaux acteurs notamment l'arrivée de sociétés spécialisées en micro assurance ;
- ✓ la défiscalisation ou l'application de taux de taxes incitatifs compte tenu de la cible (les populations à faibles revenus) ;

L'application d'un régime fiscal souple pour les nouvelles sociétés purement de micro assurance. Par exemple, l'Etat pourrait exonérer ou réduire l'impôt sur le bénéfice des nouveaux entrants ne ce serait ce pour les trois premiers exercices d'autant plus que ce sous-secteur de l'assurance pourrait contribuer fortement à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté.